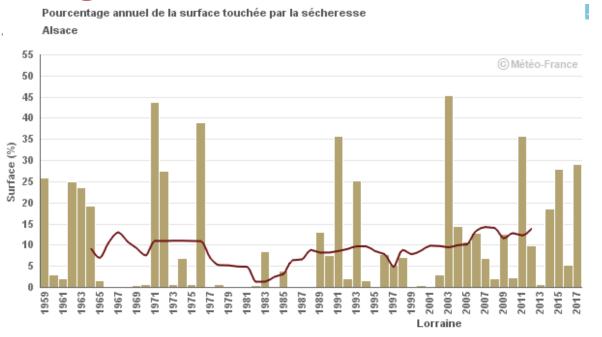


Orientations au niveau du bassin Rhin-Meuse pour la prise en compte des risques de tension quantitative sur la ressource en eau

MARLY Xavier (DREAL Grand Est)
LOUETTE Max (DRAAF Grand Est)

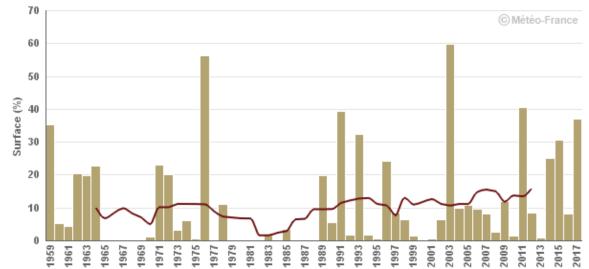


Augmentation des situations de sécheresse



Augmentation des situations de sécheresse en fréquence plus qu'en intensité

- Pourcentage de la surface touchée
- Moyenne glissante sur 11 ans



Des tensions sur la ressource en eau ...

- ... actuellement :
 - Assecs sur les cours d'eau phréatiques alsaciens du Grand Reid
 - Limitation de la navigation (cas sur le Rhin en 2018)
 - Crainte pour l'AEP (Bar-Le-Duc en 2018)
 - Impact industriel (notamment fermeture de tranche sur Chooz)
 - Impact qualité des cours d'eau (diminution dilution et phénomène de lessivage accentué)
- > ... à venir :
 - Du fait du changement climatique, notamment la diminution de la recharge des nappes et l'augmentation de l'ETP
 - Du fait des demandes sur l'irrigation agricole
 - ...

Instruction du gouvernement du 7/05/19 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau

- Présente le rôle des services de l'Etat pour favoriser l'émergence de PTGE
- > Détaille les étapes clés d'un PTGE (annexe 1) :
 - Réaliser un diagnostic besoins/ressources disponibles (+ évolution future)
 - Identifier les programmes d'actions possibles
 - Visant un équilibre entre besoins, ressources et bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques
 - Avec un volet de recherche de sobriété des différents usages
 - Retenir un des programmes (sur la base d'évaluations notamment économiques et financières)
 - Mettre en place les actions retenues
 - Suivre et évaluer leur mise en œuvre
- Précise les éléments nécessaires à l'amorce de la démarche (annexe 1):
 - Identification du territoire et de l'acteur légitime pour porter la démarche
 - Rédaction du cahier des charges de la démarche
 - Moyens d'animation et expertises nécessaires pour mener la démarche
 - Mise en place d'instances participatives adaptées
- **→** Horizon temporel pour la définition d'un PTGE = 2 3 ans

Instruction du gouvernement du 7/05/19 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau

- Précise l'articulation du PTGE avec les SAGE et autres outils de gestion de l'eau (annexe 3)
- Détaille les actions du PTGE (annexe 4)
 - Intégrer l'enjeu du changement climatique et notamment privilégier les actions « sans regret »
 - Intégrer obligatoirement un volet de recherche de sobriété et d'optimisation des différents usages
 - Prendre en compte les solutions fondées sur la nature (restauration zones humides, désartificialisation et restauration de la qualité des sols, infiltration eaux pluviales,...)
 - Prendre en compte les solutions en lien avec la transition agro-écologique de l'agriculture
- > Apporte des précisions sur la détermination des volumes (annexe 5)

Instruction du gouvernement du 7/05/19 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau

- Donne le cadre du financement de la démarche et des actions du PTGE (annexe 2)
 - Pluralité de financeurs potentiels :
 - Usagers directs et indirects
 - Collectivités territoriales
 - Financeurs privés
 - Agences de l'eau
 - Fonds européens (FEADER, FEDER)
 - Financement par les Agences de l'eau :
 - Accompagnement financier « conformément à leurs programmes d'intervention »
 - « Pourront accompagner la création d'ouvrages de stockage ou de transfert prévue dans le PTGE qui traduisent une diminution de la pression sur la ressource en eau et une résorption des déficits quantitatifs »
 - Ouvrages agricoles → « Financements limités aux seuls ouvrages (ou parties d'ouvrage) correspondant à la substitution des volumes prélevés à l'étiage (à définir dans le diagnostic de la ressource) par des volumes prélevés en période de hautes eaux ou en provenance d'autres masses d'eau »
 - Ouvrages multi-usages, financement éventuels de parties d'ouvrages au-delà de la substitution dans des conditions encadrées par le PTGE et dans le respect des enveloppes du XI^{ème} programme

Déclinaison proposée sur le bassin Rhin-Meuse

- 1. Appliquer l'instruction dès à présent et mettre en œuvre les PTGE dans les cas prévus
- 2. Anticiper pour accompagner les territoires
 - Identifier les bassins potentiellement en tension quantitative, y compris en intégrant une réflexion internationale (Cf. courrier Epama)
 - **Pour chaque usage** (eau potable, navigation, industries, agriculture, énergie, usages de loisirs,...):
 - Objectiver et synthétiser les éléments de connaissance permettant de poser un diagnostic notamment sur les impacts des usages
 - Faire ressortir les points d'attention à partager avec l'ensemble des acteurs
 - → Rédaction de notes thématiques par un groupe de travail dédié du STB
 - Mandater ce GT du STB afin de définir les règles de l'art à développer autour de prélèvements et usages sobres et économes en eau et tenant compte de la qualité des milieux aquatiques

Propositions sur le volet des usages agricoles

- ➤ La recherche de solutions innovantes → Adapter les systèmes et productions agricoles vers des modèles moins dépendants des ressources en eau :
 - ✓ Recherche et choix de nouvelles variétés ou de variétés plus rustiques, moins consommatrices d'eau
 - ✓ Diversification des assolements ou mise en place de systèmes agro-écologiques résilients et/ou économes
 - ✓ Mise en œuvre de systèmes et de modalités d'irrigation économes rendus l'un et l'autre obligatoires
 - ✓ Nouvelles solutions à explorer pour favoriser un bon fonctionnement des milieux naturels et mieux valoriser les aménagements existants et refondre leur gestion avec une priorisation des usages :
 - Meilleure utilisation des gros ouvrages/retenues existants dédiés au soutien d'étiage (barrage d'altitude en Alsace, Vieux Pré, Madine...)?
 - ✓ Quels impacts actuels des milliers d'étangs/plans d'eau existants sur le bassin Rhin-Meuse (Sundgau, Plateau Lorrain, Woëvre, Vosges du Nord...) et dont une partie est actuellement « sans usage » ?

Propositions sur le volet des usages agricoles

- Les besoins d'irrigation agricole, une stratégie partagée à développer :
 - ✓ Question des volumes à mobiliser et de leur évolution
 - ✓ Quid de la création de nouveaux aménagements ?
 - Quelle efficacité des retenues ?
 - Quelles ressources mobiliser ?
 - Valoriser au mieux les ressources existantes sur le secteur alsacien
 - Etre très attentif aux impacts sur les ressources en eau et les eaux superficielles
 - Un regard global et des approches techniques et économiques indispensables (approche coût-bénéfice)
 - Des ouvrages multi-usages ? Attention aux fausses bonnes solutions...
- > Quelle stratégie et accompagnement des réflexions ?
- ➤ 3 exigences majeures :
 - ✓ Faire des études globales préalables à l'échelle du bassin
 - Examiner les différentes solutions techniques en privilégiant les solutions fondées sur la nature
 - ✓ Financement par l'Agence uniquement des solutions de ce type ou celles n'entraînant pas d'impact sur la qualité chimique et écologiques des milieux aquatiques